



# **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

## **RÉSUMÉ DES CONSULTATIONS**

**Entré en vigueur le 10 janvier 2012**

## TABLE DES MATIÈRES

1.1 <sup>ère</sup> consultation publique .....	2
2. Deuxième consultation publique.....	4
3.Consultation des organismes socio-économiques .....	7
4.Tableau des modifications apportées au second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé suite à la période de consultation .....	9

### 1.1<sup>ÈRE</sup> CONSULTATION PUBLIQUE

#### **Second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé**

**16 décembre 2009, 19h, bureau de la MRC de Charlevoix-Est, Clermont**

---

#### Compte-rendu

La consultation a débuté à 19 h sous la présidence du préfet suppléant, M. Jean-Pierre Gagnon. Outre les représentants de la MRC suivants : Mme Lise Lapointe, mairesse de La Malbaie, M. Jean-Claude Simard, maire de Notre-Dame-des-Monts, M. Sylvain Tremblay, maire de St-Siméon, M. Pierre Girard, directeur général de la MRC, Mme Lyne Latouche, consultante et Mme France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire, 25 personnes étaient présentes. Le déroulement de la soirée a suivi l'ordre du jour suivant :

#### **Ordre du jour**

- Mot de bienvenue
- Présentation des membres de la commission et des représentants de la MRC présents
  
- Présentation du Schéma
  - Contenu obligatoire d'un schéma d'aménagement et de développement
  - Vision, orientation et objectifs
  - Affectations
  - Document complémentaire
  - Plan d'action
  - Étapes d'adoption et effet de l'entrée en vigueur du schéma
- Période de questions

Huit personnes ont émis des commentaires ou des questionnements dont voici le résumé.

1. M. Jean-Claude Simard, maire de Notre-Dame-des-Monts informe la commission que depuis 1988 la municipalité se bute au zonage agricole quant à son développement. Parce

que la Loi de protection du territoire et des activités agricole ne permet pas l'implantation de nouvelles résidences en zone agricole, certains rangs se dévitalisent complètement. L'agriculture est marginale à Notre-Dame-des-Monts, sur plusieurs rangs il y a davantage de forêt et de friche que d'agriculture.

2. M. Rodrigue Gagnon de Notre-Dame-des-Monts mentionne que bien que le schéma définit des îlots déstructurés dans sa municipalité où il sera permis d'implanter des résidences, il considère que l'on devrait en ajouter notamment sur les rangs suivants : Ste-Christine, Ste-Philomène, St-Thomas et rue de la Forêt. M. Gagnon mentionne également que la MRC devrait avoir comme objectif le développement de la pêche au saumon dans la rivière du Gouffre.
3. M. Joseph-Louis Girard de Notre-Dame-des-Monts mentionne l'abandon des terres quant à l'agriculture et leur reprise en friche. Il informe que 50% du rang Ste-Christine est en forêt.
4. M. Marcel Dubé, membre du conseil d'administration de la Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix (RMBC), souligne qu'il est en accord avec l'aspect développement durable qui a été intégré à la vision d'aménagement et de développement. Il mentionne que la RMBC veut aider la MRC à consolider la position environnementale régionale auprès des gouvernements.
5. Mme Jeanette Casey, de St-Irénée demande si les actions inscrites au plan d'action seront réalisées par la MRC. Les représentants de la MRC informent Mme Casey que les actions seront portées par plusieurs partenaires, que la MRC n'a pas les compétences et les ressources pour réaliser seule ces actions. Le plan d'action sert aussi de document d'intention pour faire valoir les volontés régionales auprès des gouvernements et autres organismes.  
Mme Casey demande aussi ce que la MRC entend faire pour contrer la dévitalisation du territoire. Les représentants de la MRC mentionnent la politique familiale, la future politique des aînées, le laboratoire rural sur la conciliation travail famille ainsi que le plan de diversification économique.
6. Mme Lucette Gagnon de Notre-Dame-des-Monts se plaint des odeurs reliées à l'épandage de purin. Elle demande que la MRC fasse des pressions au gouvernement pour que les producteurs obtiennent des subventions afin d'adopter des technologies qui réduisent les odeurs.
7. M. Jean-Artur Harvey du conseil social et communautaire de Charlevoix constate un manque au niveau des orientations puisqu'aucune ne concerne le développement des services communautaires. Il mentionne l'importance que le milieu municipal se mobilise pour la survie et le développement des services communautaires.
8. M. Sylvain Tremblay, maire de St-Siméon mentionne que la rivière Noire devrait être reconnue en tant que potentiel de développement récréotouristique. Aussi, il fait savoir que la municipalité a l'intention de développer, sur le site du camping municipal, des condos-vacance; il souhaite donc une affectation qui permet cet usage. Il informe aussi

que l'accès au fleuve qui existait au quai de Port-au-Persil doit être déplacé et qu'il faut déterminer où on va le mettre.

9. M. Tremblay demande ce que signifient les sites d'observations définis au schéma. Les représentants de la MRC expliquent que des normes sont associées à ceux-ci concernant l'abattage d'arbre et la présence de carrière sablière. Aussi, le fait qu'ils soient identifiés au schéma permet d'ajouter des normes au besoin.

M. Tremblay souligne que lorsqu'on réfère à la Réserve mondiale de la biosphère dans les orientations, on devrait ajouter qu'il s'agit d'une réserve habitée.

M. Tremblay demande ce qui peut être fait pour préserver les dessus de montagnes du déboisement où de l'implantation inappropriée de bâtiments, de carrières et sablières et d'éoliennes. Les représentants de la MRC informe que présentement des normes protègent contre le déboisement les sites d'intérêt identifiés au schéma. Aussi, une étude de caractérisation des paysages est en cours et celle-ci constituera un outil qui nous permettra d'identifier ce que nous devrions protéger.

Puisque plus personne ne manifeste le désir d'exprimer des commentaires ou des questions, le préfet suppléant, M. Jean-Pierre Gagnon annonce la levée de la séance.

Levée de la séance : 20 h 40

## 2. DEUXIÈME CONSULTATION PUBLIQUE

### **Second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé**

**17 décembre 2009, 19h, salle municipale de St-Fidèle, La Malbaie**

---

#### Compte-rendu

La consultation a débuté à 19 h sous la présidence du préfet M. Bernard Maltais. Outre les représentants de la MRC suivants : Mme Lyne Latouche, consultante et Mme France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire, 12 personnes étaient présentes. Le déroulement de la soirée a suivi l'ordre du jour suivant :

#### **Ordre du jour**

- Mot de bienvenue
- Présentation des membres de la commission et des représentants de la MRC présents
  
- Présentation du Schéma
  - Contenu obligatoire d'un schéma d'aménagement et de développement

- Vision, orientation et objectifs
- Affectations
- Document complémentaire
- Plan d'action
- Étapes d'adoption et effet de l'entrée en vigueur du schéma

- Période de questions

Le préfet mentionne, avant la période de questions, que la MRC accueille les commentaires de la population jusqu'au 8 mars. Il indique également que le schéma est disponible en ligne sur le site Internet de la MRC.

Sept personnes ont émis des commentaires ou des questionnements dont voici le résumé.

1. M. Marcel Dubé, membre du conseil d'administration de la réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix (RMBC) est satisfait que la MRC reconnaisse la RMBC et félicite l'introduction des principes de développement durable dans le schéma. Il mentionne que la RMBC souhaite assister la MRC auprès des gouvernements dans la défense des questions environnementales.
2. M. Gérald Bouchard demande une précision quant à l'article 12.7 du document complémentaire. On lui précise que comme il est indiqué à l'article 12.7, le long des corridors routiers de la 138, 362 et 170, un accès peut déboucher sur un droit de passage pour les bâtiments qui ont accès à deux voies de circulation.
3. M. Claude Letarte, coordonnateur de la RMBC mentionne qu'il va remettre un document écrit qui résume les interventions qu'il s'apprête à faire. En attendant ce document, voici un compte-rendu préliminaire.
  - a. La forme de la consultation lui apparaît problématique. Une heure de présentation pour un document de 500 pages, la difficulté de trouver le schéma sur le site de la MRC et le manque de communication annonçant la consultation, tous ces éléments lui semblent inadéquats. Il suggère que la consultation devrait se faire en deux temps une concernant les normes et l'autre sur la vision et les orientations.
  - b. Il mentionne l'importance de faire du schéma d'aménagement et de développement un document citoyen. Ceux-ci doivent pouvoir s'approprier la vision, les orientations, les objectifs et le plan d'action. Il semble qu'un forum, une vaste mobilisation doivent être organisés autour de l'adoption du schéma.
  - c. Il demande à ce que le document : *Connaissance territoriale*, lequel constitue le bilan du territoire, soit mis à jour de façon continue et toujours disponible en ligne.

- d. Il demande à ce qu'un portrait du territoire concernant le potentiel minier soit ajouté au document : *Connaissance territoriale*.
  - e. Il mentionne des oublis : les deux anciens moulins à scie de St-Irénée devraient être mentionnés ainsi que tous les autres du territoire, de même que la présence d'une pêche à la fascine à St-Irénée.
  - f. Il déplore que Baie-Ste-Catherine, St-Irénée et St-Fidèle rejettent leurs eaux usées dans le fleuve. Une orientation ferme du schéma devrait mentionner qu'un correctif sera mis en place.
  - g. Il déplore que dans le document Vision, orientations et affectations, toutes les forces concernent la nature physique du territoire et que toutes les faiblesses concernent des éléments sociaux économiques. Il trouve que des forces devraient se retrouver du côté social. Par exemple, les compétences et l'expérience des retraités et semi-retraités sont sous-utilisées et celles-ci constituent une force pour la région.
  - h. Il offre la collaboration de la RMBC pour enrichir le plan d'action.
  - i. Il est contre le principe que le tourisme est porteur de développement puisque la majorité de nos faiblesses y sont lié : emplois saisonniers et précaires, horaires atypiques, etc.
4. Suite à ces commentaires, le préfet ajoute que le gouvernement, dès lors qu'il autorise l'entrée en vigueur du schéma, se retrouve lié par ce document.
5. Mme Nancy Falardeau demande comment la MRC peut aider à un campus au Centre d'études collégiales en Charlevoix alors que toutes les décisions relèvent du CEGEP de Jonquière. M. Maltais répond que l'action inscrite au plan d'action indique que la MRC est en accord avec ce projet. D'ailleurs, la MRC a injecté des sommes via le Pacte rural pour la mise en place du projet.
6. M. Yvan Dallaire mentionne que l'affectation du corridor routier de la 138 qui traverse le village de St-Fidèle devrait être de nature urbaine tel que lorsque la 138 traverse le village de Cap-à-l'Aigle. Il ajoute que l'affectation actuelle : CR2 restreint trop les usages autorisés, ce qui nuit aux possibilités de développement dans le cœur du village.

Puisque plus personne ne manifeste le désir d'exprimer des commentaires ou des questions, le préfet, M. Bernard Maltais annonce la levée de la séance.

Levée de la séance : 20 h 40

### 3. CONSULTATION DES ORGANISMES SOCIO-ÉCONOMIQUES

#### Second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé

17 février 2010, 14 h., Fairmont Le Manoir Richelieu

---

La MRC a tenu une consultation spécifique aux organismes socio-économiques de son territoire. Les organismes présents étaient : Association des pourvoires de Charlevoix, zec Buteux-Bas-Saguenay, Tourisme Charlevoix, CLD, MTQ, MRNF, MAMROT, RMBC, Emploi Québec, CSSS de Charlevoix, MAPAQ, SADC, Municipalité de Saint-Siméon ainsi qu'une journaliste du Charlevoisien et un de TVCVM. En tout, 21 personnes ont assisté à la consultation.

Déroulement des consultations :

M. Bernard Maltais, préfet, dirige la consultation. Mme France Lavoie présente la vision, les orientations et le plan d'action du schéma. Ensuite les participants peuvent émettre leurs commentaires.

8 Organismes ont pris la parole, voici le résumé de leurs interventions :

MM. Charles Roberge et Claude Letarte de la RMBCV ont présenté un mémoire dont ils vont nous remettre copie. Celui-ci sera annexé au présent compte-rendu.

M. Guy Néron, du CLD mentionne qu'il est important que les industries de plus de 1 ou 2 employés se retrouvent dans le parc industriel afin d'éviter une cohabitation des usages difficile. Il est d'accord que de très petites entreprises artisanales se retrouvent en milieu rural, mais lorsque celles-ci prennent de l'expansion elle doit être dirigée en zone industrielle. Aussi, il mentionne que beaucoup de propriétaires-entrepreneurs possèdent un tracteur de van qu'ils stationnent à leur résidence en milieu résidentiel et cela est un problème. M. Néron mentionne aussi que le terme « mettre en place » ne sied pas à la politique culturelle puisque celle-ci est en application depuis plusieurs années, il propose de libeller l'action comme suit : « soutenir la politique culturelle ».

M. Gilles Quintin de l'association des Pourvoires de Charlevoix demande à ce que le réseau de pourvoires de Charlevoix-Est face l'objet d'intention dans le schéma d'aménagement. Il souligne l'importance des pourvoires sur le territoire et leur apport socio-économique. Un document sur le portrait de l'industrie de la pourvoirie en 2005 est remis à la MRC.

M. Michael Laliberté G. du MTQ demande à ce que les statistiques notamment sur les accidents soient mises à jour. France Lavoie lui mentionne que ce sera fait lorsque, dans l'avis que devra faire le MTQ sur le schéma, celui-ci nous communiquera les données les plus récentes.

Mme Madzo Marachto du MTQ mentionne qu'il faut gérer les accès donnant sur les routes nationales et que la 138 possède beaucoup plus d'accès que la norme du MTQ.

M. Bruno Turcotte du CLE mentionne qu'il serait important qu'une des actions du plan d'action vise à soutenir l'Approche territoriale intégrée (ATI) qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

M. Alyre Jomphe de Tourisme Charlevoix mentionne qu'il y a une tendance lourde envers la demande pour du tourisme durable. Tout comme la RMBC il affirme l'importance du respect de l'environnement et mentionne que la MRC doit affirmer son leadership en ce sens.

Mme Ginette Gauthier du Domaine Forget demande que la MRC adopte une politique d'accueil aux jeunes familles, celle-ci devra prendre en compte la difficulté d'accéder à la propriété pour les jeunes, compte tenu de la hausse du prix des terrains et des maisons. Aussi, elle demande que la MRC affirme la nécessité de soutenir les organismes culturels en place, car plusieurs sont à bout de souffle. Finalement, la MRC devra se préoccuper de rendre les installations culturelles plus accessibles à la population. Quant à l'inter modalité des transports, Mme Gauthier mentionne que la MRC doit saisir l'opportunité de développement reliée à la présence du train touristique du projet Le massif de Charlevoix sur notre territoire.

M. Sylvain Tremblay, maire de St-Siméon informe que sa municipalité va demander un délai supplémentaire pour donner son avis sur le schéma. Aussi, il demande à ce que le schéma inclut des actions pour revitaliser les municipalités dévitalisées.

Fin de la consultation : 15 h 40.



4. TABLEAU DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU SECOND PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ SUITE À LA PÉRIODE DE CONSULTATION

#	Modification	Demandeur
1	Modifier les zones de mouvement de terrain à Baie-Sainte-Catherine	Ministère de la Sécurité publique
2	Enlever la permission d'installer des kiosques de vente temporaire dans les corridors routiers de la 138, 362 et 170	Clermont
3	Modifier les limites du pu : enlever secteur près de la Côte Bellevue, le remplacer par un secteur entre la rue Le Courtois et la rue de la Montagne Allonger le pu de St-Fidèle du lot 312 à 320 le long de la 138 Ajouter un secteur de villégiature à Pointe-au-Pic	La Malbaie
4	Modification d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis par un usage dérogatoire apparenté	La Malbaie/ Clermont
5	Modifier la zone de villégiature du rang Saint-Antoine	Saint-Irénée
6	Affecter la plage de Saint-Irénée en tant que conservation	Saint-Irénée
7	Permettre la construction de maison sur les lots enclavés qui sont situés à 250 m et moins des rues publiques ou privées	Saint-Irénée
8	Ajouter les lots suivants aux îlots déstructurés : Rang Ste-Christine : lots 19, 180, 203, 204, 205 et 206 Rang St-Thomas : du lot 321 au lot 335 Rang des Lacs : du lot 151 au lot 164 et du lot 146 à 148 Rue Notre-Dame : du lot 103 à 120 et du lot 129 à 136 Rue de la Forêt : 127 et 128 Rang Ste-Philomène : lot 74 à 85-P Rang St-Antoine : lot 1 à 13 et du lot 29 à 40 et 44-p, 45-p, 46 et 47 Enlever l'empiètement en zone agricole du pu	Notre-Dame-des-Monts
9	Pu : ajouter le secteur du camping et au nord-ouest de la 138	Saint-Siméon
10	Ajouter 3 secteurs de villégiature	Saint-Siméon
11	Enlever la notion de non-attractif exigé pour l'usage commercial le long de la 138 dans le secteur CR2 des normes du corridors routiers	Saint-Siméon
12	Autoriser l'implantation d'habitation sur de plus petits lotissements à Baie-des-Rochers, Port-au-Persil et Ste-Agnès	Saint-Siméon/La Malbaie
13	Ajouter une action qui vise à favoriser la participation des citoyens et l'engagement social sur les questions liées à l'aménagement du territoire	Conseil Social et Communautaire de Charlevoix

14	Inclure dans la connaissance territoriale un inventaire qualitatif des milieux humides	Réserve mondiale de la biosphère
15	Inclure dans la connaissance territoriale un portrait du potentiel minier	Réserve mondiale de la biosphère
16	Orientation gestion de l'urbanisation : faire un lien avec la protection des paysages	Réserve mondiale de la biosphère
17	Éliminer des objectifs d'aménagement : « le respect des droits acquis des carrières et sablières »	Réserve mondiale de la biosphère
18	Soutenir la reconnaissance du site de l'astroblème à titre de site du patrimoine mondial auprès de l'UNESCO	Réserve mondiale de la biosphère
19	Ajout de largeur minimum aux normes de lotissement	Oubli par rapport au PSADR1 constaté par le département d'aménagement du territoire
20	Ajout d'une définition différente de la largeur de la rive pour les ruisseaux intermittents	département d'aménagement du territoire
21	CHAPITRE 22 dispositions relatives aux gîtes touristiques et aux maisons de tourisme	Oubli par rapport au PSADR1 constaté par le département d'aménagement du territoire
22	CHAPITRE 23 normes minimales relatives à la zone industrielle régionale	Oubli par rapport au PSADR1 constaté par le département d'aménagement du territoire